

Anse

informations

Lettre d'information municipale

numéro 292 – Juillet 2020

SITE INTERNET
www.mairie-anse.fr

Les permanences de la Mairie

➤ Permanences des élus

➤ **Social** M. Durmarque : les mardis de 9h à 12h sur rendez-vous uniquement

➤ **Logement** Mme Scharff : le 3e mardi de chaque mois à partir de 18h uniquement sur rendez-vous

➤ **Travaux** M. Lafond : les mardis de 18h00 à 19h00 sur rendez-vous uniquement.

➤ **Permanence du Maire et des autres Adjointes** : Sur rendez-vous.

➤ Monsieur le Maire et les autres Adjointes reçoivent librement sur rendez-vous

Les rendez-vous sont à prendre à l'accueil de la Mairie ou au ☎ 04.74.67.03.84.

➤ **Conciliateur de justice** : deux mardis par mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous ☎ 04.74.67.03.84

➤ **Permanence UFC Que Choisir** : un litige de consommation avec un professionnel ? Un conseiller UFC Que choisir peut vous recevoir sur rendez-vous pour examiner votre dossier un samedi matin en Mairie. ☎ 07.82.07.83.67 (entre 16 h et 19 h).

➤ **Permanence Info-énergie**, conseils techniques et financiers, gratuits et indépendants sur la rénovation énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. 4^e mardi du mois de 9 h 30 à 16 h 30 au Domaine des Communes soit le 28/07 ; 22/09 ; 27/10 ; 24/11 ou 22/12 - 1277 route des Crêtes. Sur rdv ☎ 04.37.48.25.90

L'Ambroisie : un enjeu de santé publique

L'Ambroisie à feuille d'armoise est une plante annuelle originaire d'Amérique du nord. Depuis son apparition en France, au milieu du 19^e siècle, cette plante invasive s'est multipliée et colonise de nombreux territoires et plus particulièrement la région Rhône-Alpes.

➤ **Identifier l'Ambroisie** : ses feuilles : profondément découpées, vertes sur les 2 faces, pas d'odeur aromatique, sa tige : plutôt rougeâtre et couverte de poils blancs. L'ambroisie peut être confondue avec l'armoise vulgaire laquelle a, contrairement à l'ambroisie, une odeur et le dessous des feuilles de couleur argentée.

➤ Un problème de santé publique : le pollen de l'ambroisie est un des plus allergisants, il suffit de quelques grains de pollen par m³ d'air pour que les symptômes apparaissent. Le pollen est émis durant la floraison en août et septembre.

Les symptômes les plus courants sont de même nature que le rhume des foins. Ils prennent plusieurs formes : rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme... En Rhône-Alpes, 13 à 21% de la population est touchée.

➤ **Lutter contre l'ambroisie : réduire le pollen et les graines** : cette plante est une fabuleuse machine de production de grains de pollen et de semences : plusieurs millions de grains de pollen par jour et par pied, et jusqu'à 3.000 semences par pied. Les semences, dépourvues de dispositif de dispersion par le vent, ne peuvent être déplacées que par le ruissellement

des eaux, le déplacement de terres infestées ou les engins agricoles et de travaux publics.

La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous. Il faut distinguer la lutte préventive pour empêcher l'apparition de la plante (par exemple en mettant en place un couvert végétal) de la lutte curative pour empêcher l'émission de pollens et réduire les stocks de graines dans les sols (en éliminant l'ambroisie quand elle est présente).

L'élimination de l'ambroisie (par arrachage notamment) impose de se protéger, en utilisant du matériel adapté : gants, lunettes et masque lors de la floraison.

➤ **Que faire si j'en vois ?** Sur ma propriété : **je l'arrache !** Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !** Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée** grâce à la plateforme interactive de signalement ambroisie.

Tout le monde peut participer à la lutte en signalant toute présence d'ambroisie à www.signalement-ambroisie.fr ☎ contact@signalement-ambroisie.fr

Chaque signalement est transmis à la commune concernée, qui met en œuvre les actions permettant de l'éliminer.

N° Vert unique ☎ 0 800 869 869 et site www.rhone.fr/ambroisie pour informer le public.

Politique départementale de lutte contre le moustique tigre du Département du Rhône

L'*Aedes albopictus*, plus connu sous le nom de "moustique tigre", fait l'objet d'une surveillance particulière car il est un vecteur potentiel de maladies virales comme le chikungunya, la dengue ou le virus Zika.

Installé depuis 2004 dans le Sud de la France, il remonte progressivement sur le territoire ; il est considéré aujourd'hui comme implanté dans le Rhône.

Ce moustique de petite taille (5 à 7 mm) est recouvert d'une multitude d'écaillés de couleurs blanches et noires. C'est un insecte urbain et diurne : il pique le jour, particulièrement à l'aube et au crépuscule, principalement à l'extérieur des habitations.

Sa période d'activité se situe du 1er mai au 30 novembre.

Les gîtes de reproduction du moustique tigre sont toujours de petite taille : les creux des arbres mais aussi tous les petits espaces d'eaux stagnantes créés par l'homme (seaux, vases, soucoupes, fûts, citernes, écoulements de gouttières, pneus...).

La meilleure arme contre la prolifération des moustiques est la destruction de leurs lieux de ponte potentiels.

Le moustique tigre ne se déplace que dans un rayon de 25 à 50 mètres autour de son lieu de naissance.

Celui qui vous pique est né chez vous !

Veillez à vider très régulièrement tous les réceptacles d'eau de pluie et à enlever les objets abandonnés qui pourraient servir de récipients : jouets qui traînent dans le jardin ou sur la terrasse, coupelles sous les pots de fleurs...


Contre les piqûres, les mesures de protection personnelle sont simples :

- privilégier les vêtements amples et couvrants
- utiliser des produits répulsifs (avec précaution pour les enfants et les femmes enceintes)
- utiliser des moustiquaires

Le Département du Rhône intervient dans la lutte contre les nuisances, mais également contre la transmission des maladies transmises par le "moustique tigre". La collectivité agit sur le terrain via son opérateur, l'Entente Interdépartementale pour la démoustication Rhône-Alpes (EIRAD).

Installé depuis 2004 dans le Sud de la France, il remonte progressivement sur le territoire ; il est considéré aujourd'hui comme implanté dans le Rhône.

De ce fait, le Département du Rhône est particulièrement impliqué dans la lutte contre la prolifération du moustique tigre.

Si nécessaire, alertez-nous  www.signalement-moustique.fr, dès que vous avez le moindre doute sur la présence du moustique tigre sur le territoire.




Plan « canicule » : il est toujours temps de s'inscrire


La canicule peut nous mettre en danger.

Ma santé peut être mise en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- Il fait très chaud ;
- La nuit, la température ne descend pas, ou très peu ;
- Cela dure depuis plusieurs jours.


Enfant et adulte :


 **Comprendre** : selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs. Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température... Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

 **Agir** : je bois beaucoup d'eau et... je ne fais pas d'efforts physiques intenses. Je ne reste pas en plein soleil. Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur. Je ne consomme pas d'alcool. Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même. Je prends des

nouvelles de mon entourage. Si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.

Personne âgée :

 **Comprendre** : selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs. Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°. La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

 **Agir** : je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et... je ne sors pas aux heures les plus chaudes. Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé. Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur. Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...). Je bois environ 1,5l d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool. Je donne

de mes nouvelles à mon entourage. Si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.
plan Canicule. Ce dispositif national mobilise le service

☀ Il est possible, pour les personnes âgées ou handicapées isolées, de s'inscrire tout au long de l'année, à titre préventif sur le registre (confidentiel) du plan Canicule. Ce dispositif national mobilise le service Accueil de la commune de Anse. En cas de forte chaleur, les agents municipaux contactent régulièrement les personnes inscrites pour s'assurer que tout va bien.

Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves

📌 Fermeture estivale du secrétariat de mairie

La Mairie sera fermée les samedis matin du 11 juillet inclus jusqu'au 22 août inclus.

📌 Ouverture du plan d'eau du Colombier

☞ Depuis juin, la plage du Colombier accueille gratuitement les visiteurs pour sa 15^e saison d'ouverture au public.

☞ En juillet et août, le site est ouvert tous les jours de 11 h 30 à 20 h, et cela jusqu'au 30 Août 2020.

☞ La plage est surveillée de 13h à 19h mais la baignade est formellement interdite et dangereuse en dehors de la zone autorisée et surveillée (berges et fonds non stabilisés).

☞ Les barrières d'accès sont ouvertes de 11 h 30 à 20 h. Après 20 h, les barrières étant fermées, les voitures ne peuvent plus sortir du site, avant le lendemain 11 h 30. N'oubliez pas l'heure !

☞ En cas de forte affluence, il est formellement interdit de se garer le long de la route départementale sous peine de verbalisation.

☞ **Danger** : La Municipalité rappelle que le parcours de santé de l'aire de loisirs du Colombier ne doit pas être considéré comme un espace de jeux pour enfants. Certains agrès, destinés à l'usage des adultes, peuvent être dangereux pour des enfants.

☞ De nouveaux éléments ont été mis en place et installés dans le parcours santé par le C.C.E. (Conseil Communal d'Enfants), à destination des enfants.

☞ **Rappel des gestes barrières (Covid 19) :**

- A ce jour, les utilisateurs des plages doivent obligatoirement se laver les mains à l'arrivée à la plage et assurer une distance physique de 1,5 mètre entre les différents groupes et de 3 mètres entre chaque parasol ou auvent. Les baigneurs et nageurs doivent également veiller aux distances de sécurité dans l'eau.

- Les activités sportives sont interdites en groupe (à partir de deux personnes), à l'exception des activités nautiques, des sports similaires.

- Le stationnement des véhicules est interdit à l'extérieur des aires de stationnement établis.

☞ **Respectons la nature** : précision de taille également : après deux mois de confinement, la nature a repris ses droits... il est demandé à tous les promeneurs de respecter la faune sauvage et de jeter les débris (masques et autres déchets dans les poubelles mises à disposition).

La Municipalité rappelle aussi que pour des raisons de sécurité, l'usage des barbecues est strictement interdit tout autour du plan d'eau.

📌 La Médiathèque Albert-Gardoni en juillet

☞ Les services de la médiathèque fonctionneront **jusqu'au 25 juillet** (ses services évolueront en

Toute personne âgée ou handicapée isolée peut encore s'inscrire (ou se faire inscrire) auprès de la Mairie ☎ 04.74.67.03.84. De plus, consultez régulièrement Météo France ☎ 32.50 ou www.meteo.fr

☀ Besoin d'en savoir plus pour vous et votre entourage ? Composez le ☎ 0.800.06.66.66 (appel gratuit depuis un poste fixe) tous les jours de 9 h à 19 h, plateforme activée dès les premières chaleurs ou ☎ <http://www.sante.gouv.fr/canicule> ou ☎ <http://www.meteo.fr>.

fonction des recommandations sanitaires liées au covid).

Réouverture de la médiathèque Albert-Gardoni le mardi 18 août à 16 h. Pendant l'été les services numériques de votre médiathèque restent accessibles 24 h sur 24. Bel été à tous.

☞ Toutes les informations et nos services sur le site Internet ☎ mediatheque.mairie-anse.fr

📌 Opération Tranquillité Vacances

Vous partez en vacances cet été et vous souhaitez une surveillance de votre habitation ? Contactez la Police Municipale, soit par téléphone au ☎ 04.74.67.16.18, soit en téléchargeant le document sur le site internet de la Mairie, rubrique Police Municipale. Les policiers municipaux organiseront des circuits de visite. Vous pouvez aussi selon les mêmes modalités, signaler votre absence à la Brigade de Gendarmerie d'Anse. L'opération « Tranquillité Vacances » fonctionne toute l'année.

📌 Marché nocturne

Stands d'artisanat et de produits du terroir. Buvette et restauration sur place. Venez profiter d'une soirée d'été à l'ambiance conviviale. Avec la présence du groupe musical LunchBox. Vendredi 24 juillet de 19 h à 22 h 30, Place du Général de Gaulle. En partenariat avec la mairie de Anse, l'OCTA et l'association des interclasses.

📌 Séqu'Anse culturelle

La nouvelle saison 2020-2021 se poursuit. Les modalités concernant les spectacles annulés en mars et mai 2020 pour cause de covid 19 seront précisées en septembre. Un dispositif sera proposé avec soit report des billets sur les spectacles annulés et reprogrammés (s'ils le sont), soit un système de report des billets sur d'autres spectacles.

📌 Vous souhaitez voir évoqué dans la presse un événement, une situation, etc...

N'hésitez pas à contacter les correspondants de presse.

☞ Le Patriote Beaujolais : Martine Blanchon

✉ Martblanchon@orange.fr ou ☎ 06.21.98.09.28.

☞ Le Progrès : Michelle Boudot-Barraud

✉ michelle.barraud@wanadoo.fr ou ☎ 06.31.01.18.13

☞ Le service est gratuit.

📌 La saison des Brioches approche à Anse, Ambérieux et Lachassagne !

☞ Comme il est de tradition, les conscrits de la classe montante des 3 communes organisent une vente de brioches le week-end du 25 et 26 juillet et vous demandent de bien vouloir réserver le meilleur accueil aux conscrit(e)s qui frapperont à votre porte. Cette vente, au profit de l'Interclasse en 1 permet d'organiser la fête des Conscrits du 26 au 28 février 2021. A noter

que cette année, les brioches fraîches de nos boulangers locaux seront emballées individuellement.

☞ L'Interclasse en 1 vous invite également au traditionnel concours de longue de la vogue, le lundi 27 juillet au jeu de boules à Anse. Inscriptions sur place à 13 h.

☞ Toute personne née une année se terminant par 1 et souhaitant faire ses conscrits en 2021 peut contacter l'association ☞ interclasse1anse@gmail.com ou sur leur page Facebook.

Tennis Club Ansois : Formule « L'Été au tennis » pour tous en juin, juillet et août

Le tennis est possible malgré la situation sanitaire, avec certaines restrictions. Alors le TCA vous offre la possibilité d'accéder aux terrains et de découvrir ou redécouvrir le tennis. Inscrivez-vous par mail à :

☞ tcansois.ete@gmail.com. Nous vous renverrons la démarche à suivre (coordonnées, attestation Covid19, règlement, badge d'accès...) et le lien vers l'application Ten Up pour ensuite réserver les terrains selon vos envies. Vous serez ainsi licencié de la FFT, adhérent du club et pourrez aussi faire profiter des proches de la formule invité (info sur club.fft.fr/tennis-club-anse-69).

L'association 2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques) : exposition à la chapelle Saint-Cyprien

Les activités de 2CEA reprendront à partir de septembre : Ateliers, Expositions et Conférences. L'association sera présente lors du Forum des associations du 5 septembre. Renseignements et inscriptions ☎ 06.64.19.72.01-

☞ 2cea.anse.chateau@gmail.com

Inscription et recherche de bénévoles du Comité d'Actions Sociales (C.A.S.)

☞ Inscriptions : mercredi 9 septembre 2020, salle Lucien Blanchard (cour intérieure Mairie)

- Alphabétisation et atelier couture : 14h à 16h

- Aide aux devoirs : 16h à 19h

Se munir d'une attestation assurance/responsabilité civile, emploi du temps scolaire, 10 euros par bénéficiaire.

☞ Recherche de bénévoles : l'association recherche des personnes (retraités, étudiants ou actifs) pouvant assurer l'aide aux devoirs pour des enfants de Anse, primaire à lycée (1h par semaine).

☞ Renseignements ☎ 04.74.09.91.03

Recherche d'un porte drapeau

L'association CATM, Anciens combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc sont à la recherche d'un porte-drapeau. Ils souhaiteraient qu'une personne retraitée qui pourrait être disponible afin de présenter le drapeau lors des cérémonies commémoratives et départ des anciens combattants. Les membres du CATM arrivent à un âge difficile pour assurer cette intervention.

Les membres du CATM adressent leurs remerciements aux personnes qui pourraient prendre la suite. Contact aux heures des repas le Président ☎ 04.74.67.07.51 ou le Vice-Président ☎ 04.74.09.92.09

Collecte des ordures ménagères

☞ **Collecte des ordures ménagères** : les mardis 7 – 14 (travail jour férié) – 21 et 28 juillet et les vendredis 3 – 10 - 17 et 24 et 31 juillet

☞ **Collecte sélective** (bac à couvercle jaune) Anse : les lundis 6 et 20 juillet

et pour Hameau de Graves sur Anse le mercredi 1 - 15 et 29 juillet.

Médecins de garde

Les gardes de week-end et de nuit sont intégralement assurées par la **MAISON MEDICALE DE VILLEFRANCHE** – 114 rue de Belleville.

Il est nécessaire d'appeler la Maison Médicale de garde avant de se présenter ☎ 04.74.62.15.15.

Les horaires d'ouverture de la Maison Médicale sont :

- ☑ du lundi au vendredi de 20 h à minuit
- ☑ le samedi de 12 h à minuit
- ☑ le dimanche de 8 h à minuit

En dehors de ces horaires, appeler le 15.

Pharmaciens de garde

Contactez le service Résogardes au ☎ 32 37

Infos jeunes

☑ **C.M.P. (Centre Médico Psychologique) adulte** – 278 rue de l'Ancienne Distillerie - Gleizé ☎ 04.74.68.06.69. **Pédo-psychiatrie** – 2 rue du Père Ogier ☎ 04.74.09.96.80

☑ **Centre de Planification et d'Éducation Familiale** – 29 boulevard Burdeau à Villefranche-sur-Saône, rendez-vous au ☎ 04.74.65.54.84

La Maison des Ados : accueil gratuit et confidentiel des ados et jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous ; 22 rue Dessaigne à Villefranche-sur-Saône ☎ 04.74.60.59.00 ☞ contact@mda-villefranche.fr. Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h ; mercredi de 14 à 19 h et vendredi de 14 à 16 h.

☑ **Mission Locale** : accompagnement personnalisé des 16 / 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de la formation, de la recherche d'emploi et le soutien social, les mardis sur rendez-vous ☎ 04.74.02.91.50

Horaire marché

Les vendredis de 7 h 30 à 12 h 30, avenue de Brianne (vers la Mairie)

ETAT CIVIL

Naissances

(Seuls les enfants dont les parents ont donné leur consentement sont mentionnés)

Nathan DELAÎTRE né le 25 avril

Rayan FALLAHI né le 25 avril

Romy PEJU née le 6 mai

James REY né le 7 Mai

Yasmine CHIBI née le 17 Mai

Juliette DESFOSSÉ née le 25 Mai

Décès

Gérard Pierre BERGERON décédé le 8 Mai à Gleizé (68 ans)

Bernard Victor BRUNELLE décédé le 19 Mai à Trévoux (74 ans)

Marguerite Marie Louise BREST ép. AMBROSET décédée le 22 Mai à Anse (97 ans)

Jacqueline Alice MARTIN ép. DOLMAIRE décédée le 7 juin à Gleizé (83 ans)

Directeur de la Publication : Daniel Pomeret

Rédacteur en Chef : Pascale Anthoine

Secrétaire de Rédaction : Valérie Albaret

Tirage à 3300 exemplaires

Impression : Imprimerie Caladoise

Mairie d'Anse : lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)

☎ 04 74 67 03 84 – Fax : 04 74 67 15 72

Mail Mairie : contact@mairie-anse.fr

Site : www.mairie-anse.fr

Mail pour Anse Infos : valbaret@mairie-anse.fr

Diffusion gratuite – Reproduction même partielle interdite